



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

3^{ème} RALLYE REGIONAL DE VOITURE
HISTORIQUES DE COMPETITION DU
BAS VIVARAIS

COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 2024 COEFFICIENT 1

CHAMPIONNAT LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE

18 & 19 novembre 2023

ORGANISE PAR
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE

Avec le concours des villes de
Ruoms – St Alban Auriolle – Chandolas – Lablachère – Uzer – Chauzon

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Tél : 07 49 99 64 81

Site Internet www.asa-ardecche.org

E-mail asa.ardecche@gmail.com

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 20 septembre

Ouverture des engagements : 30 SEPTEMBRE 2023

Clôture des engagements : 7 novembre 2023 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : 12 novembre 2023

Dates et heures des reconnaissances :

Dimanche 12 novembre et vendredi 17 novembre de 9h00 à 18h00

Vérifications administratives Dimanche 12 novembre et samedi 18 novembre Salle des fêtes de Ruoms

Vérifications techniques samedi 18 novembre de 8h00 à 13h00 Lieu entrée parc fermé de Ruoms

Heure de mise en place du parc de départ le 18 novembre 8h00 Lieu : Parking Charles De Gaulle Ruoms

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 18 novembre à 11h30

Publication des équipages admis au départ le 18 novembre à 12h30 sur le site LC Chrono avec ordre de départ

Samedi 18 novembre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section parc de Ruoms 1^{er} VHRS ~~4h55~~ **13h30**

Arrivée 1^{er} boucle 1^{er} Section parc de Ruoms ~~16h12~~ **15h12**

Dimanche 19 novembre :

Départ 2^{ème} étape 2^{ème} sections 7h30

Arrivée 2^{ème} étape 2^{ème} sections 9h28

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape site LC Chrono

Départ 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 11h08

Arrivée 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 13h00

Vérification finale Garage Auto Moto 07

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape site LC Chrono

Remise des prix le 20 novembre 2022 à la fin du rallye sur le podium Parc de Ruoms

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 18 et 19 novembre 2023 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **N° R28 en date du jeudi 3 août 2023** et par la FFSA sous le permis d'organiser **N° 556 en date du jeudi 3 août 2023**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

1^{er} Vice Président Faure Laurent

2^{ème} Vice Président Guerin Joris

Trésorier Jouve Denis

Secrétaire Moulin Colette

Deleuze Chloé - Derider Philippe – Derider Babette – André Jean Paul – Caro Jean – Cayrreyre Stéphane – Ginoux Bruno -

Mascleaux Sébastien – Payan Luc – Rey Fanck – Guyot Jeremy – Vidal Thierry – Moulin Bruno – Granger Guy

Speaker : Patrick Vezolle

Secrétariat du Rallye, Adresse : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Téléphone : **07 49 99 64 81**

Mail : asa.ardeche@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie de Ruoms le 18 & 19 novembre 2023

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

Directeur de Course

Directeur de Course Adjointes délégués VHC VHRS
Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES
Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES
Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits

Observateur

Chargé des relations avec la presse

Classement

LC Chrono Moderne – VHC

Speaker Vezolles Patrick

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316

Mr Agostinho Armand Licence n°12775

Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376

Mme Besançon Monique Licence n°9682

Mr Gagnaire Patrick Licence n°3062

Mr Gauthier Jacques Licence n° 35196 VHC VHRS

Mme Champomier Catherine Licence n°8654

Mr Vernet Danel Licence n° 147321

Mr Gimeno Christophe Licence n°40651

Mr Bosseau Yannick Licence n° 223616

Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151

Mr Forestello Jean Pierre Licence n°11620

Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762

Mme ADT Cécile

Pitarch Floreal Licence n° 2729

Mme Simon Sylvie Licence n°214749

Mme Forestello Isabel Licence n°138486

Mr

Mr Berthon Daniel Licence n°1621

1.2P. ELIGIBILITE

Coefficient 1 pour la coupe de France des rallyes VHC.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le: Lundi 7 novembre 2022 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum. VHRS – VHC - MODERNE

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 260 € avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Ardèche
- 280 € avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Ardèche
- 300 € avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 600 € sans la publicité facultative

- Pour votre sécurité il y a un tracking il faut rajouter 40€ sur le prix d'engagement de chaque voiture, une caution de 150€ sera demandée.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement au plus tard le 07 novembre 2023

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance sur la commune de Ruoms le samedi 19 & dimanche 20 novembre

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du bas Vivarais représente un parcours de 131.29 km.

Il est divisé en deux étapes et 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35.576 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi 18 novembre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section parc de Ruoms 1^{er} VHRS 14h55

Arrivée 1^{er} boucle 1^{er} Section parc de Ruoms 16h12

Dimanche 19 novembre :

Départ 2^{ème} étape 2^{ème} sections 1^{er} VHRS 7h30

Arrivée 2^{ème} étape 2^{ème} sections 9h28

Publication des résultats partiels à la fin de la première étape site LC Chrono

Départ 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 11h08

Arrivée 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 13h00

6.2P. RECONNAISSANCES

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le

Dimanche 12 novembre de 9h00 à 18h00 – Vendredi 17 de 8h00 à 18h00

6.2.7P Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes 2023

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.P *Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC au règlement de la coupe de France des Rallyes*

7.2.P Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme aux règles spécifiques des rallye VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023
Sur le site LC Chrono*

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

La remise des trophées se déroulera après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium final.